

*Compte Rendu
de la Réunion de la Commission des affaires parlementaires*

Bruxelles (Belgique), 12 juillet 2012

POINTE – AUX - PIMENTS (MAURICE) | 14 - 15 MARS 2013

La commission des affaires parlementaires s'est réunie à Bruxelles le 12 juillet 2012, sous la présidence de **M. Pierre De Bané**, sénateur (Canada), Président de la commission.

Le Président Pierre De Bané remercie les hôtes belges et souhaite la bienvenue aux divers parlementaires représentant les sections suivantes : Andorre, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Centrafrique, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Jura, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, Ontario, Québec, Suisse, Tchad, Togo, Valais, Vaud.

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, présente une allocution de bienvenue et souhaite bon travail à la Commission.

Avant de passer à l'ordre du jour, un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui s'articule en dix points. Il ajoute que Mme Françoise Bertieaux, présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF viendra présenter une communication sur la thématique de « *la défense des droits inaliénables et imprescriptibles des femmes* » dont la Commission est compétente en application du Règlement de l'APF, sur « *les droits et libertés* ».

Sur proposition de Mme Michèle André (France), vice-présidente de la Commission, le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Vancouver (19 et 20 mars 2012)

Sur proposition de Mme Michèle André (France), vice-présidente de la Commission, le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés, après remerciements à la section canadienne pour la qualité de l'accueil à Vancouver.

3. Communication de M. Pierre De Bané

Le Président présente pour les nouveaux participants à la Commission, avec l'appui d'un diaporama qu'il a réalisé, la place des différentes institutions de la Francophonie.

4. Présentation et examen des projets de rapports

4.1 • Le nomadisme politique

Rapporteurs : Mme Carole Poirier (Québec)

M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)

Mme Carole Poirier (Québec) et M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) présentent leur projet de rapport sur le nomadisme politique.

Lors du débat qui suit, M. Louis Vlavonou (Bénin) souligne que certains Etats ont légiféré pour régler le problème alors que d'autres continuent d'y réfléchir. Dans cette perspective, il souhaiterait qu'une recommandation soit adoptée pour aider à légiférer.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) s'interroge sur la transhumance et la liberté citoyenne.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, ajoute que ce rapport souligne à juste titre la question du mandat afin de savoir s'il est impératif ou non et, ensuite, quel rôle est accordé au parti politique.

M. Norbert Johnwan Teke (Côte d'Ivoire) évoque la transhumance et l'indépendance qui ne permet pas, à son sens, d'envisager un élan législatif impulsé par la Francophonie applicable à tous les Etats.

Mme Akossiwa Tchohlo (Togo), considère que la liberté du parlementaire est restreinte quand on mesure l'importance de l'avis du parti.

M. Pontien Niyongabo (Burundi) propose une correction en indiquant qu'au Burundi il n'y a pas eu de transhumance du FRODEPU au CNDD.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) expose l'exemple belge où le chef de l'opposition dans un parti Ecolo a quitté son parti après avoir perdu l'élection de Président de son parti. Il souligne toutefois que les parlementaires libres ou isolés ont peu de moyens pour exercer leur mandat en terme de temps de parole ou d'interpellation. Enfin, il ajoute que si la dissidence est acceptée, se pose alors la question de l'affirmation de plus en plus forte de courants mais au sein même des partis.

Mme Carole Poirier (Québec) souligne que le Québec a connu dans la dernière année cinq cas de nomadisme pour faute, enquête, volonté de siéger comme indépendant, aller vers un autre parti d'opposition ou créer un nouveau parti. Le parti les a ainsi rendus indépendants par le fait même de les expulser.

M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) rappelle que la liberté s'arrête où commence le devoir. Pas de liberté sans fin, il faut en connaître la limite. Le politique vient pour rendre la vie meilleure à la population. En Europe, ce phénomène demeure marginal et ne touche guère le fonds. En revanche, si d'aventure ce phénomène devenait plus général, il serait alors nécessaire de légiférer. Pour l'instant, sur la question de la dissidence et des courants, tant que ce sont des nuances et des alternatives, il n'y a pas de problème.

Le représentant du Jura donne l'exemple de la Suisse où deux partis sont en cours de fusion.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) sollicite le concours de ses collègues pour régler le cas particulier d'un parlementaire élu en RDC dans l'une et l'autre chambre, qui souhaite siéger dans les deux chambres.

M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) souligne que le problème peut être réglé à deux niveaux : d'une part au sein même du parti et d'autre part au niveau de la législation qui doit prévoir que si vous êtes élu dans une chambre, vous devez choisir entre le siège entre les deux chambres.

Mme Carole Poirier (Québec) conclut en soulignant que le parti a une grande influence sur le choix des électeurs et a, par conséquent, des droits sur le candidat.

M. le Président De Bané remercie chaleureusement les rapporteurs.

(Adoption)

4.2 • Discriminations et élections libres, justes et transparentes dans l'espace francophone : état des lieux, enjeux et perspectives Rapporteur : M. Louis Vlavonou (Bénin)

M. Louis Vlavonou (Bénin) présente son projet de rapport.

Dans le débat qui suit, **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, souligne l'amélioration de la place des femmes au sein du Parlement français suite aux dernières élections législatives de juin, due en partie à la volonté du Parti Socialiste lors des investitures. Elle ajoute qu'une idée pour améliorer davantage la parité serait de supprimer la dotation financière publique aux partis politiques qui ne présenteraient pas autant d'hommes que de femmes.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) se demande comment concilier la démocratie avec la place réservée aux minoritaires qui sont discriminés par le principe même de la démocratie : 1 personne, 1 voix.

M. Mohammed Touimi (Maroc) souligne la complexité d'un sujet délicat qui mérite une réflexion approfondie. En ce qui concerne la discrimination positive, il considère qu'il n'est pas possible de pouvoir donner accès à toutes les minorités. Il ajoute qu'au Maroc, 60 sièges sont réservés aux femmes sur le scrutin de liste sans compter les femmes élues directement. En outre, des quotas sont également appliqués pour les plus jeunes, ainsi 30 sièges sont réservés pour des députés de moins de 40 ans.

Mme Ana Outu (Moldavie) indique qu'une loi spéciale anti-discrimination vient d'être adoptée par le Parlement moldave. Sur les 101 députés que compte l'assemblée, seules 28 femmes sont élues. Elle souligne aussi la méfiance de certaines femmes pour vouloir accéder à la vie politique.

M. Sidiya Cheikh Mohamed Znagui (Mauritanie) considère que dans son pays le problème de discrimination n'existe plus depuis 17 à 18 ans dans la mesure où tout(e) mauritanien(e) de plus de 25 ans peut être candidat. Il ajoute qu'il existe même une liste nationale de femmes.

Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) souligne la sur-représentation des flamands dans son pays avec 17 places garanties pour les néerlandophones par consensus afin de garantir la paix communautaire.

M. Louis Vlavonou (Bénin) se réjouit de la qualité de ces contributions qui s'ajoutent ainsi au rapport.

(Adoption)

Audition de Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF sur la résolution adoptée par le Réseau sur « les droits imprescriptibles et inaliénables des femmes ».

Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), présidente du Réseau, évoque la question du maintien, du respect, du renforcement ou éventuellement du recul du droit des femmes dans l'espace francophone. A cet égard, elle souligne le contact particulier avec les parlementaires tunisiennes et les vives préoccupations actuelles, en particulier au Mali.

Mme Carole Poirier (Québec) souligne l'importance du problème et estime incompréhensible que le droit des femmes recule de nouveau. Elle rappelle que c'est assez exceptionnel car on ne parle pas du droit des hommes. Etre femme ne peut être réduit à être mère.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, demande le soutien du Président de la Commission des affaires parlementaires car au sein de la famille francophone, le Réseau ne se réunit pas encore aussi souvent que les Commissions, en particulier en période intersessionnelle.

M. Pierre De Bané (Canada), président, assure Mme Bondo de son soutien et exprime le souhait que le Réseau des femmes parlementaires puisse devenir un jour une Commission à part entière.

M. Mohammed Touimi (Maroc) apporte son soutien au Réseau des femmes parlementaires de l'APF et rappelle que le droit des femmes est un combat perpétuel.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) estime qu'une réunion spéciale conduirait à une stigmatisation des femmes. Il préfère que les femmes se battent au sein des Commissions actuelles de l'APF pour que les idées avancent.

M. Pierre De Bané (Canada), président, rappelle que la décision de création du Réseau a été prise à Berne en 2000 car les femmes ne sont pas suffisamment représentées alors qu'elles constituent la moitié de l'Humanité.

M. Fathi Derder (Suisse) se demande quelle serait la meilleure solution. Il considère que le débat doit rester ouvert sur la question des quotas mais s'élève contre le principe développé d'une sanction financièrement lourde contre les partis qui ne respecteraient pas la parité. Il rappelle qu'en Suisse, le gouvernement est à majorité féminine avec une présidente de la Fédération, tout cela sans quotas.

M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) souhaite qu'il soit évité de penser que les femmes ne sont pas à même de rentrer dans les circuits de l'Humanité. Il considère cependant qu'il est nécessaire de les aider. Il souligne que lorsque la parité a voulu être appliquée pour les municipales, il y a eu une levée de bouclier de son parti. Il rappelle que pour les femmes, leurs droits de l'Homme ne sont pas respectés. Il se réjouit enfin que le 8 mars, journée internationale des Femmes, soit un jour chômé au Burkina Faso.

Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), présidente du Réseau, remercie le bon sens du Maroc. Elle considère qu'il ne faut pas attendre que les hommes offrent des concessions mais qu'il est nécessaire d'agir. Elle souligne que la pratique des quotas en Belgique est ancienne et, en la regrettant, considère malheureusement que c'est la seule solution. Elle se réjouit enfin qu'aucune opposition n'émane de la Commission des affaires parlementaires pour la tenue d'une réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires de l'APF et remercie la Commission de son intérêt et de son écoute.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, considère qu'il est indispensable que le Réseau ait des ambassadeurs au sein de chaque commission permanente pour avoir des échanges réciproques. L'APF n'est d'ailleurs pas la seule assemblée qui fonctionne comme cela. A l'Union Interparlementaire (UIP), l'égalité Hommes-Femmes est la priorité. Elle ajoute que sans mesures spécifiques la parité ne pourrait intervenir avant 2075. Il est donc important d'agir et les partis politiques ont en grande partie la clé pour solutionner ce problème.

Le Président remercie la présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF et suspend la séance.

Après la suspension du déjeuner, la Commission entend ensuite une communication de **Mme Michèle André (France), vice-présidente,** sur l'avancement des synthèses du rapport portant sur « La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires ».

4.3 ● La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires Communication de Mme Michèle André (France), rapporteur

Mme Michèle André (France), rapporteur, rappelle le sens de ce rapport, puis présente les deux derniers chapitres en précisant souhaiter qu'une publication des synthèses puisse être réalisée pour la prochaine session. Elle remercie de nouveau l'ensemble des sections qui ont bien voulu contribuer, l'association des secrétaires généraux francophones et M. Rémi Schenberg, conseiller des services de l'Assemblée nationale française qui l'a assisté dans la réalisation de cet important travail.

Le Président remercie Mme André pour sa persévérance à réaliser un recueil d'exception, très utile pour tous les francophones.

(Adoption des deux derniers chapitres)

5. **Communication de M. Pierre De Bané (Canada), président, sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et l'étude d'un mémoire et d'une motion sur ce sujet.**

M. Pierre De Bané (Canada), président, rend compte de la décision du Bureau sur le mémoire présenté par la section canadienne tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'OIF.

M. Fathi Derder (Suisse) s'interroge sur le suivi, rappelant qu'il est lui-même intervenu auprès du gouvernement helvétique afin de savoir où l'on en était.

Mme Michèle André (France), signale la grande avancée obtenue lors de la réunion du Bureau tenu la veille, où le mémoire adopté par la Commission lors de la réunion de Vancouver a été présenté et où chacun a reconnu qu'il y avait un problème.

M. Fathi Derder (Suisse) ajoute que chacun souhaite de la transparence.

A l'issue de cette discussion, les travaux continuent avec l'examen des points 6 et suivants de l'ordre du jour.

6. Programmes de coopération parlementaire

6.1 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

M. Louis Vlavonou (Bénin) présente son rapport sur les séminaires parlementaires et les stages de fonctionnaires.

Le Président remercie le rapporteur et transmet la présidence de séance à Mme Michèle André pour l'examen du point 6.2 de l'ordre du jour.

6.2 • Le programme NORIA

Mme Michèle André (France), présidente a.i., rappelle brièvement l'historique de ce programme qui fête ses 10 ans et présente quelques ajustements nécessaires pour renforcer l'avenir de ce programme, qui pourraient, sous réserve de l'accord de la Commission, être présentés au Bureau début 2013 pour validation :

1 - Changer les noms des 3 appuis actuels afin de les rendre plus compréhensibles : **appui à la modernisation** (au lieu d'appui généralisé), **promotion de la Francophonie** (au lieu d'appui spécial), **formations et séminaires** (au lieu d'appui réseau) ;

2 - Meilleure prise en compte des **parlements nationaux** dans leur souhait de valider les diverses étapes d'évolution des appuis ;

3 - Intéresser les **parlementaires** aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour qu'elles deviennent des axes stratégiques de développement des parlements. Pour ce, ouvrir des formations aux parlementaires et ne pas les réserver comme aujourd'hui aux seuls fonctionnaires ;

4 - Tester des **formations diplômantes à distance** pour les fonctionnaires parlementaires afin de ne pas éloigner pour une longue durée les cadres administratifs des parlements ;

5 - Face à une diminution des ressources francophones OIF/APF, obtenir des **financements complémentaires par d'autres bailleurs** agissant auprès de parlements (Union Européenne, PNUD, G.I.Z (coopération allemande), Coopération belge, etc...).

La nouvelle clé de répartition budgétaire serait donc la suivante avec un Budget pour les actions de 242 000€ pour 2012 :

- Modernisation : 140 000 € (dont 25% de formation)
- Promotion Francophonie : 30 000 €
- Formations et séminaires : 70 000 €

Soit 105 000 € pour la formation, 105 000 € pour l'équipement, 30 000 € pour la promotion de la Francophonie.

En 2012, l'OIF alloue 442 000 € pour Noria (200 000 € fixes de frais de fonctionnement et 242 000 € d'actions de coopération). En outre, le Sénat français verse 80 000 € pour financer le poste d'un informaticien dédié à Noria.

Mme Mireille Eza, directrice du programme NORIA, apporte ensuite quelques éléments techniques complémentaires.

Dans le débat qui suit, **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** demande des explications complémentaires sur la nouvelle dénomination des appuis. Il ajoute se poser beaucoup de questions dans la mesure où la dimension que l'on souhaite donner n'est pas simple, en une période où les ressources décroissent. Il se demande si c'est la fin du projet.

M. Louis Vlavonou (Bénin) se félicite du programme et de sa grande action au Bénin en souhaitant être rassuré sur la question des co-financements.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, se félicite du programme NORIA mais s'inquiète dans la mesure où concrètement les ordinateurs ne cadrent pas avec le programme mis en œuvre par NORIA.

M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) remercie le Président De Bané et les animateurs du programme. Il trouve également une bonne idée de trouver d'autres bailleurs de fonds.

M. Sylvain Dofone (Centrafrique) demande quelles sont les conditions pour qu'une section bénéficie de ce programme.

Les réponses sont apportées aux diverses questions et les propositions d'ajustements sont adoptées.

(Adoption)

6.3 • Le parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux de jeunesse

Sous la présidence de **M. Pierre De Bané (Canada)**, président, **Mme Martine Bondo (Gabon)**, vice-présidente, présente son rapport sur les programmes jeunesse de l'APF en insistant sur les problèmes de visas pour les jeunes qui n'ont pu accéder au Forum de la langue française à Québec puis laisse la parole à **M. Bachir Dieye**, responsable des programmes « jeunesse » au secrétariat général de l'APF, sur les prochaines actions d'un Parlement francophone des jeunes (PFJ) en 2013 et l'installation d'un parlement francophone des jeunes en Amérique en Août 2013.

Dans le débat qui suit, **M. Sylvain Dofone (Centrafrique)** évoque le besoin de mettre en œuvre un Parlement national des jeunes (PNJ) dans son pays et **M. Louis Vlavonou (Bénin)** suggère que cela soit fonctionnel en minimisant les coûts de fonctionnement.

6.4 • Les missions d'observation des élections

M. Jean-Claude Maene (PFWB) présente son rapport sur les missions d'observation des élections après que le Président ait rappelé le contexte dans lequel il a lui-même évoqué au Bureau les difficultés que l'APF rencontre aujourd'hui avec l'OIF sur ce sujet.

M. Jean-Claude Maene (PFWB) évoque la diminution inquiétante de la représentation parlementaire au sein des missions électorales francophones alors que l'expertise des parlementaires est réelle. Il salue l'initiative de l'OIF de financer des ONG locales d'observation sur le terrain. Il évoque le regard fraternel que pose la Francophonie sur les processus électoraux au sein de son espace. Il souligne le problème qu'aucun parlementaire n'est plus chef de mission d'observation électorale et que le secrétariat de l'APF n'y est plus associé. Dans ces conditions, il s'interroge sur la légitimité démocratique suffisante de telles missions francophones. Il ajoute que cela a conduit à organiser une réunion de travail avec l'OIF spécifique sur ce sujet le 9 mai.

M. Pierre De Bané (Canada), président, remercie le rapporteur et souligne l'importance particulière de ce sujet comme il a eu l'occasion de l'évoquer notamment à Vancouver. Il rappelle que l'APF considère que l'OIF devrait comprendre que la légitimité démocratique des missions qu'elle initie est intimement liée à la place qu'elle y réserve pour les parlementaires. Or il faut dire les choses clairement, le compte n'y est pas. C'est la raison pour laquelle il se réjouit que la Commission puisse auditionner dans quelques instants **M. Hugo Sada**, Délégué à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF et propose que la discussion soit reportée à l'issue de l'audition.

6.5 • Audition de **M. Hugo Sada**, Délégué à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF.

M. Hugo Sada resitue la problématique des processus électoraux en rappelant que la Francophonie a commencé à intervenir à la fin des années 1990. Il ajoute que l'accompagnement des processus a évolué et que l'ONU, par exemple, n'intervient plus dans l'observation électorale.

Il souligne que les limites de l'observation proprement dite ont été constatées, d'où le concept de missions d'information et de contacts (MIC), associant des parlementaires, même en nombre plus limité.

A l'issue d'évaluations, cette méthode de MIC est apparue comme beaucoup plus riche que la simple observation électorale.

Il a été constaté que des progrès réels étaient apparus dans la gestion des processus électoraux avec cependant un problème de délimitation de compétences entre les organes administratifs et les commissions électorales indépendantes. De même, la fiabilité de la collecte des résultats continue de poser des problèmes, générateurs de crises post-électorales.

Dans ces conditions, l'OIF a réduit substantiellement les activités classiques d'observation en multipliant des missions plus compactes avec une bascule des moyens de l'observation vers l'assistance électorale. En effet, des listes électorales abouties limitent les risques de contentieux.

Une nouvelle période d'évaluation est en cours. Le constat aujourd'hui montre la nécessité d'accompagner les gouvernements, les Etats et les structures en charge des élections pour assurer la durée. Selon l'OIF, il n'est pas normal que, de manière figée, les partenaires internationaux soient résignés à accompagner d'une manière indéfinie les processus électoraux, comme pompier ou caution.

La stratégie de l'OIF tend donc à donner à ces structures électorales ces données en stabilisant de manière durable les textes électoraux.

En outre, il est pertinent de travailler avec d'autres partenaires multilatéraux, en particulier le Commonwealth, engagé dans le même type de démarche. Ces derniers mois, des échanges et des projets communs ont été menés entre les deux organisations internationales et le réseau des structures électorales du Commonwealth a organisé une réunion où la Francophonie était invitée.

Pour sa part, l'Union européenne montre également un très grand intérêt pour mettre à disposition de ces organisations des fonds pour aboutir.

M. Pierre De Bané (Canada), président, remercie M. Sada. Il présente ses fonctions passées et propose à M. Maene d'animer la discussion en se demandant comment renforcer la légitimité démocratique des missions de l'OIF, soit en nommant des chefs parlementaires, soit en augmentant le nombre de parlementaires au sein de ces missions.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, rappelle les travaux que la Commission mène sur ce sujet depuis des années. A cet égard, elle rappelle les propositions tendant notamment à ce qu'il y ait trois parlementaires au moins au sein de ces missions francophones, que des parlementaires soient de nouveau parfois chefs de délégations. Elle s'interroge toutefois sur la question de savoir si l'on a encore les moyens de faire de telles missions. Elle rappelle enfin que la Francophonie a l'avantage d'aller dans des pays amis avec lesquels des liens sont réels.

En réponse, **M. Hugo Sada** exprime son accord pour qu'il y ait plus de parlementaires au sein de ces missions francophones. Il annonce son accord afin de prendre trois ou quatre parlementaires s'ils ont motivés. Il souhaite cependant que les conditions de désignation soient améliorées, en fonction de leur expérience et de leur expertise. A cet égard, il exprime sa disponibilité pour trouver une méthode qui satisfasse l'APF.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, souligne que la demande d'un minimum de trois parlementaires permet de répondre aux équilibres des régions de l'APF et conduit en réalité les parlementaires à mieux s'intégrer au sein de ces missions, plutôt que de se trouver marginalisés au sein d'une délégation d'experts qui ont l'habitude de travailler entre eux.

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, appuie la demande exprimée par la Commission des affaires parlementaires. Il ajoute que l'APF ne souhaite pas des parlementaires pour le plaisir d'avoir des parlementaires mais pour l'apport que des

parlementaires chevronnés -voire d'anciens parlementaires- peuvent apporter. Il réitère enfin sa demande que des parlementaires de qualité soient nommés chef de ces missions francophones.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, félicite M. Maene pour la qualité de son rapport et exprime des préoccupations sur le délai requis pour solliciter la présence de parlementaires et la question de la biométrie.

M. Maneswar Peetumber (Maurice), souligne que les réalités de terrain doivent pouvoir être mieux appréhendées avec des missions aux différentes phases du processus électoral.

Pour sa part, **M. Louis Vlavonou (Bénin)** aurait souhaité que des critiques soient exprimées dans le rapport sur la partie consacrée au scrutin en RDC.

Il convient de s'intéresser davantage aux lieux d'où viennent les parlementaires dans le prochain rapport, souligne **M. Jean-Claude Maene (PFWB)**.

M. Hugo Sada considère que faire bénéficier un pays des nouvelles technologies est une bonne chose mais qu'il faut y insuffler du sens, dans la mesure où la biométrie est onéreuse. En réponse à la question mauricienne, il ajoute que l'OIF souhaiterait pouvoir faire plus d'assistance et d'observation mais qu'elle est malheureusement contrainte budgétairement.

M. Jean-Claude Maene (PFWB), ajoute que les missions ne permettront jamais de convaincre le perdant d'une élection mais que l'apport principal des missions d'observation électorale réside dans le fait que l'on trouve de moins en moins de fraudes sur le terrain.

Au nom de la Commission, **M. Pierre De Bané (Canada)**, président, remercie M. Sada.

7. Préparation de l'audition de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie (XXXVIII^e session de Bruxelles)

M. Pierre De Bané (Canada), président, rappelle que lors de réunion de Vancouver, la Commission avait fixé le choix des questions. En conséquence, **Mme Carole Poirier (Québec)** et **M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso)** seront amenés à poser une question écrite au Secrétaire général de la Francophonie suite à leur rapport sur le nomadisme politique.

En ce qui concerne les deux questions orales, la 1^{ère} sera posée par **M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)** au Secrétaire général de la Francophonie sur sa conception du rôle consultatif de l'APF.

La 2^{nde} question sera posée par **Mme Michèle André (France)** suite au séminaire parlementaire tenu à Bamako sur le code de la famille. A cet égard, elle présente la problématique du projet de rapport qu'elle sera amenée à présenter lors de la prochaine réunion de la Commission sur « Etat civil et démocratie ».

(Assentiment)

8. Confirmation des thèmes des prochains rapports

M. Pierre De Bané (Canada), précise les nouveaux thèmes de rapport qui seront traités pour le printemps 2013 :

- Un rapport de **Mme Michèle André (France)** sur « Etat civil et démocratie »;
- Un rapport de **M. Lambert Kyelem (Burkina Faso)** et **Mme Carole Poirier (Québec)** sur « Le financement des partis politiques » ;
- Un rapport de **Mme Martine Bondo (Gabon)**, vice-présidente et **M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)** sur « La coopération décentralisée dans l'espace francophone »;
- Un rapport de **M. Fathi Derder (Suisse)** sur « Parlement, presse, médias et démocratisation ».

(Assentiment)

9. Date et lieu de la prochaine réunion de la commission

M. Pierre De Bané (Canada), président, indique que la prochaine réunion de la Commission se tiendra au printemps 2013. Elle pourrait se tenir dans l'Océan indien et plus probablement à Maurice si cette section n'était pas amenée à accueillir la session de juillet 2013.

10. Questions diverses

Mme Ana Outu (Moldavie), indique chercher la composition du Bureau de la Commission et de divers travaux en cours sur le site internet de l'APF.

Relevé de décisions

La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles a :

ADOPTE l'ordre du jour ;

ADOPTE le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion tenue à Vancouver les 19 et 20 mars 2012 ;

ENTENDU une communication de M. Pierre De Bané (Canada), président de la Commission sur l'APF et les autres institutions de la Francophonie internationale ;

ADOPTE le rapport présenté par Mme Carole Poirier (Québec) et M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina Faso) sur « le nomadisme politique » ;

ADOPTE le rapport présenté par M. Louis Vlavonou (Bénin) sur « discriminations et élections libres, justes et transparentes dans l'espace francophone : état des lieux, enjeux et perspectives » ;

ADOPTE les synthèses présentées par Mme Michèle André (France) des deux derniers chapitres sur le recueil des procédures et des pratiques parlementaires ;

ENTENDU M. Pierre De Bané (Canada) sur le suivi du document de travail présenté au Bureau de l'APF au nom de la section canadienne, portant mémoire et motion sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et le rapport de M. Flageolle ;

ENTENDU le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires et les stages ;

ENTENDU le rapport de M. Pierre De Bané (Canada), Président, sur le programme Noria et **ADOPTE** les propositions d'ajustement du programme à soumettre au Bureau;

ENTENDU le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon) sur les parlements nationaux des jeunes ;

ENTENDU le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur le bilan des missions d'observation des élections ;

ADOPTE deux questions orales et une question écrite à l'attention de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie.